

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier/11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Gatineau
Ontario
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 775-7279

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Property Management Project Division/Division du
projet de gestion immobilière
Sir Charles Tupper Building 4th Fl
Édifice Sir Charles Tupper 4e étage
A-425-F
2720 Riverside Drive/
2720, promenade Riverside
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Biens immobiliers 1	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP008-112560/D	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20112560	Date 2013-10-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$GC-002-63671	
File No. - N° de dossier gc002.EP008-112560	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wong, Lisa	Buyer Id - Id de l'acheteur gc002
Telephone No. - N° de téléphone (613) 736-3058 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP008-112560/D

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20112560

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

gc002EP008-112560

Buyer ID - Id de l'acheteur

gc002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Intentionnellement laissé en blanc.

MODIFICATION N° 001

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LES BIENS IMMOBILIERS 1 SERVICES DE GESTION IMMOBILIÈRE ET DE RÉALISATION DE PROJETS (BI-1) POUR TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC)

LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À APPLIQUER LES CHANGEMENTS SUIVANTS :

SECTION A : QUESTIONS ET RÉPONSES

Q.1

Nous aimerions présenter une soumission pour le contrat se rapportant à la Région de l'Ontario, et une autre soumission en tant que membre d'une coentreprise pour un contrat dans la Région de la capitale nationale. Pouvons-nous utiliser la même expérience dans les deux soumissions, ou devons-nous présenter des portefeuilles distincts que nous avons gérés par le passé?

R.1

Conformément à l'article 4 de l'instruction générale 16 (IG16), Coentreprise, qui prévoit ce qui suit :

« 4. Le soumissionnaire ne peut déposer plus d'une proposition. Cette limite quant au nombre de propositions s'applique aussi aux personnes ou entités dans le cas d'une coentreprise. Un soumissionnaire (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose plus d'une proposition occasionnera le rejet de toutes ces propositions, lesquelles ne seront plus considérées. »

Et, des EPEP 1, Instructions pour la préparation des soumissions, qui prévoit ce qui suit :

« 1. Le soumissionnaire doit présenter une soumission pour tous les contrats éventuels à l'égard desquels il désire présenter une soumission. »

Le soumissionnaire ne peut présenter plus qu'une soumission, qu'il soumissionne à titre de coentreprise ou de façon indépendante. Pour faire suite à la réponse du Canada, veuillez consulter le numéro 3 et 4 de la section B.

Q.2

Je suis un ancien employé de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), et je souhaite offrir mes services aux soumissionnaires éventuels afin de les aider à préparer leurs soumissions en réponse aux exigences des contrats BI-1. Qu'est-ce qui pourrait m'en empêcher?

R.2

Le Canada aimerait que les soumissionnaires prêtent attention à l'IG17, Conflit d'intérêts – Avantage indu, qui prévoit ce qui suit :

« 1. Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les soumissionnaires sont avisés que le Canada peut rejeter une soumission dans les circonstances suivantes :

- a. *le soumissionnaire, un de ses sous-traitants ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande de soumissions ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts;*
- b. *le Canada juge que le soumissionnaire, un de ses sous-traitants ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumissions qui n'étaient pas à la disposition des autres soumissionnaires et que cela donne ou semble donner au soumissionnaire un avantage indu. »*

De plus, comme il est indiqué à l'EPEP 7, Procédures d'évaluation, un surveillant de l'équité assistera à l'étape d'évaluation en vue de garantir l'équité du processus d'évaluation. Pour faire suite à la réponse du Canada, veuillez consulter le numéro 2 de la section B.

SECTION B : CHANGEMENTS À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

1. À l'IP05, Conférence des soumissionnaires :

Supprimer :

1. Une conférence des soumissionnaires aura lieu le 31 octobre 2013 de (heure) à À **DÉTERMINER** (heure de l'Est) à :

Place du Portage, Phase IV, niveau 0
Centre des conférences, salle Pontiac
140, promenade du Portage
Gatineau (Québec)

Insérer :

1. Une conférence des soumissionnaires aura lieu le 31 octobre 2013 de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est) à l'adresse suivante :

Place du Portage, Phase IV, niveau 0
Centre des conférences, salle Pontiac
140, promenade du Portage
Gatineau (Québec)

2. À l'IP07, Conflit d'intérêts – Avantage indu :

Supprimer en entier l'IP07, Conflit d'intérêts – Avantage indu.

Insérer :

IP07 CONFLIT D'INTÉRÊTS – AVANTAGE INDU

Le Canada peut rejeter une soumission en vertu de l'instruction IG17, Conflit d'intérêts – Avantage indu. La liste ci-après énumère le nom des experts-conseils et des employés temporaires d'agences de placement du secteur privé auxquels le Canada a fait appel, directement ou indirectement, pendant l'élaboration de la demande de propositions. Il est possible que l'on considère que d'autres personnes qui ont eu accès à des renseignements se rapportant à la préparation de la demande de soumissions et qui ont récemment quitté leur emploi au sein de TPSGC se trouvent en conflit d'intérêts ou qu'elles bénéficient d'un avantage indu si elles devaient participer à la préparation de la soumission. Ces personnes ne doivent pas être employées par le soumissionnaire et ne doivent pas aider de quelque manière que ce soit à la préparation de la proposition.

NOM DE LA RESSOURCE	ENTREPRISE
Adam Elsaadi	-Protak Consulting Group Inc. -Relations stratégiques -Lannick Contract Solutions
Amanda James	Ancienne employée de TPSGC
Ashwin Jain	TPSGC (employé nommé pour une période déterminée)
Bruce Bingham	3755479 CANADA INC. (Maxsys Staffing & Consulting)
Christopher Francis	TPSGC (étudiant du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant)
Dan Scharf	Interis
David Patton	3755479 CANADA INC. (Maxsys Staffing & Consulting)
Duane Herperger	-3925994 Canada Inc. (IdeaConnect marketing et communications) -Modis Canada (autrefois appelé Ajilon)
Elmer Ozipko	Relations stratégiques
Frank Van Gool	Groupe Intersol Group Ltd.
Jamie Chapman	The AIM Group
Janet Labrecque	TPSGC (employée occasionnelle)
Janet Lee	TPSGC (employée occasionnelle)
Joy Vervoort	TPSGC (employée occasionnelle)
Julie Filion	Groupe Intersol Group Ltd.
Kathleen Connelly	Groupe Intersol Group Ltd.
Kiera Obbard	TPSGC (employée occasionnelle)
Linda Giacobbi	TPSGC (employée occasionnelle)
Lindsay Brown	TPSGC (employée occasionnelle)
Lorraine Charette	Lannick Contract Solutions
Melanie Poulin-Delisle	Groupe Intersol Group Ltd.
Michael O'Regan	-Innovatus Consulting Corp. -Lannick Contract Solutions Inc.
Micheline Juneau	Spearhead Management Canada Limited
Neil Lillico	Altis Human Resources (Ottawa) Inc.
Odette Levac	Relations stratégiques
Peter Neville	3755479 CANADA INC. (Maxsys Staffing & Consulting)
Phil Penny	-3755479 CANADA INC. (Maxsys Staffing & Consulting) -Numetrica Inc.
Raymonde D'Amour	Groupe Intersol Group Ltd.
Rhodena McDonald	Relations stratégiques
Richard Marleau	-3755479 CANADA INC. (Maxsys Staffing & Consulting) -7530021 Canada Inc.
Robin Vandekleut	The AIM Group
Ron Staigh	Altis Human Resources (Ottawa) Inc.
Sarah Oberholzer	1092009 Ontario In. Personnel Force
Sharon Christian	TPSGC (étudiant du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant)
Thomas Dallaire	TPSGC (étudiant du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant)
Tom Cockwell	-Foursight Consulting -Maplesoft Consulting Inc.
Tracy Lakevold	Ancienne employée de TPSGC
Warren Wilson	Groupe Intersol Group Ltd.

3. À l'IG16, Coentreprise :

Supprimer l'article 4 suivant :

« 4. Le soumissionnaire ne peut déposer plus d'une proposition. Cette limite quant au nombre de propositions s'applique aussi aux personnes ou entités dans le cas d'une coentreprise. Un soumissionnaire (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose plus d'une proposition occasionnera le rejet de toutes ces propositions, lesquelles ne seront plus considérées. »

4. À l'IG06, Présentation des soumissions :

Insérer ce qui suit à l'article 11 :

« 11. Le soumissionnaire ne peut déposer plus d'une proposition. Cette limite quant au nombre de propositions s'applique aussi aux personnes ou entités dans le cas d'une coentreprise. Un soumissionnaire (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose plus d'une proposition occasionnera le rejet de toutes ces propositions, lesquelles ne seront plus considérées. »

5. Ce changement à la Demande de propositions s'applique à la version anglaise uniquement. Les détails de ce changement peuvent être consultés à la version anglaise de cette modification.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES